



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Office cantonal de l'égalité et de la famille

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Kantonales Amt für Gleichstellung und Familie

ÉGALITÉ
FAMILLE
GLEICHSTELLUNG

Note interne COVID-19/Violences domestiques No 4

Destinataire Réseau valaisan contre les violences domestiques

Auteur Office cantonal de l'égalité et de la famille

Date 9 juin 2020

Violences domestiques et mesures sanitaires

Prestations en période de confinement partiel

Introduction

Après une phase intensive de confinement partiel, nous pouvons à nouveau nous déplacer plus librement grâce à l'assouplissement progressif des mesures. Néanmoins, le risque d'une augmentation des cas de violence domestique reste réel. L'assouplissement ou la suppression des restrictions sanitaires permet aux organisations d'aide aux personnes touchées par la violence domestique de reprendre petit à petit un fonctionnement normal.

L'objectif de ce document est d'informer sur les prestations actuellement disponibles chez les partenaires du réseau. Les mesures pouvant évoluer rapidement selon les recommandations des autorités compétentes, ces informations sont amenées à changer. Pour des informations plus précises, nous vous recommandons de contacter directement l'organisme concerné.

Réseau de lutte contre les violences domestiques

Police : Toutes les situations de violences domestiques sont traitées comme d'habitude selon les prescriptions légales, MAIS avec les précautions qui s'imposent en lien avec le COVID-19. La priorité est donnée aux infractions poursuivies d'office. La population est toujours encouragée à appeler le 117 en cas de situation d'urgence dans le voisinage.

Ministère public : Le suivi des dossiers continue et le système de permanence demeure inchangé. Dans chaque arrondissement, un-e procureur-e assure la prise en charge des nouvelles affaires judiciaires, en tout temps, 24/24h, en collaboration avec la police cantonale.

Tribunaux : Les interdictions de contact et mesures d'éloignement 28bCC sont considérées comme des mesures urgentes et sont donc toujours traitées par les tribunaux.

Centres LAVI : Les consultations ont repris dans les bureaux des Centres LAVI, dans le respect des mesures d'hygiène.

Hébergements d'urgence pour les victimes : L'accueil des victimes continue dans ces structures mais en respectant les recommandations sanitaires. Au cas par cas, des mesures peuvent être prises pour limiter les contacts et les risques de promiscuité au sein des foyers. Veuillez prendre contact par téléphone pour toute demande.

APEA : Des APEA ont repris le fonctionnement d'avant le semi-confinement, notamment avec la réouverture du guichet, parfois sur rendez-vous. D'autres privilégient encore le contact par téléphone/courriel. Les séances sont tenues dans le respect des recommandations sanitaires.

OPE : L'Office continue d'assurer pour chaque centre régional la permanence de journée destinée aux familles et professionnels selon les horaires usuels. Il assure également le piquet pour la police en dehors des heures d'ouverture. La prise en charge des mandats d'enquête sociale et des mesures de protection qui étaient limitées s'effectue à nouveau normalement depuis le 11 mai. Les centres régionaux OPE ont adapté leur fonctionnement pour recevoir les enfants et parents pour les entretiens. Les visites à domicile sont effectuées lorsque cela est nécessaire pour vérifier les conditions de vie et/ou la sécurité des enfants.



CDTEA : Le Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA) a mis en place un service de conseils psycho-éducatifs pour tous les jeunes et leurs familles soit par une Hotline, du lundi au vendredi de 14h à 16h, soit par email. Les numéros de la Hotline et les adresses email par région se trouvent dans le flyer ci-joint.

Alternative-Violence : Les entretiens obligatoires (suite à une expulsion du logement) et les entretiens de suivi (volontaires) ont lieu dans les locaux de Sion. Pour le moment les locaux de Monthey ne sont pas utilisés.

Fondation l'EssentiElles : Pour le soutien aux victimes de violences psychologiques, les entretiens ont repris comme avant le confinement, même si les contacts téléphoniques sont privilégiés. Des rendez-vous sont mis en place lorsque la personne le demande et que ça lui convient de se déplacer.

Centres SIPE : Les centres SIPE ont repris un fonctionnement normal dans le respect des normes sanitaires : Sur rendez-vous ou avec une permanence sans rendez-vous les après-midis. Pour rappel, les Centres SIPE sont à l'écoute pour toute question en lien avec la sexualité, la procréation, le couple, la vie affective, l'aide à la grossesse... Ils offrent une prise en charge rapide, une aide concrète en toute confidentialité et la gratuité des prestations ou des tarifs accessibles.

Urgences de l'Hôpital du Valais : Dès le 2 juin, le Centre Hospitalier du Valais Romand reprend une organisation similaire à l'avant confinement. Un flux annexe est mis en place pour le Covid à Sion et Martigny mais il n'interfère pas avec les soins et traitements habituels.

Pôle de psychiatrie et de psychothérapie de l'Hôpital du Valais : Les Centres de Compétences en Psychiatrie et Psychothérapie (CCPP) de l'Hôpital du Valais restent atteignables au numéro unique 0800 012 210. Ce numéro répond par ailleurs 24h/24 et les urgences psychiatriques sont également prises en charge 24h/24 à l'hôpital de Martigny.

La Main Tendue valaisanne : La ligne d'écoute 143 est opérationnelle 7j/7 et 24h/24. Il est aussi possible de contacter la Main Tendue par tchat sur le site <https://valais.143.ch/> et mail. La Main Tendue offre une écoute, anonyme, en tout temps, spécialement en temps de crise. Elle peut transmettre des adresses et contacts en cas de besoin. Le 143 Valais reçoit chaque semaine des appels liés à la violence. Tou-te-s les répondant-e-s ont une liste de ressources à jour avec toutes les coordonnées où renvoyer les personnes qui en ont besoin.

AVIC : Les interprètes communautaires de l'AVIC peuvent intervenir par téléphone, en limitant par cette méthode les menaces de propagation de la contagion. Ces interprètes sont formé-e-s aux principes des interventions par téléphone et beaucoup peuvent compter sur une grande expérience dans ce domaine. Ainsi, il est possible d'organiser un rendez-vous pour de l'interprétariat par téléphone, en appelant ou en écrivant à la **Permanence de l'AVIC au 079 794 69 21 / info@interpretavic.ch**. Il y a aussi la possibilité de vous fournir une liste d'interprètes qui répondent **dans les cas urgents**, en dehors des heures de bureau.

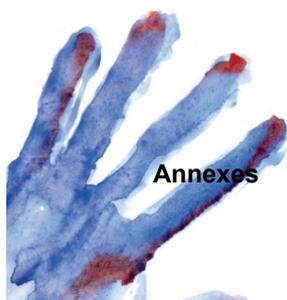
Addiction Valais : Les unités ambulatoires assurent un fonctionnement en présence physique depuis le lundi 04.05.2020, avec une ouverture du lundi au vendredi entre 8h-12h et 13h30-17h (N° par région sur www.addiction-valais.ch/) selon le plan de protection en vigueur. Une gestion des flux spécifique est assurée pour maintenir les distances physiques. Les entretiens et suivis peuvent continuer par téléphone, mail et/ou visioconférence.

Documents

- Nos brochures : <https://www.egalite-famille.ch/violence/contre-violence-brisez-silence-1242.html>
- Les coordonnées des différents partenaires du réseau sont disponibles sur notre site www.violences-domestiques.ch

Merci de nous indiquer tout changement dans votre fonctionnement afin que nous puissions tenir cette information à jour.

Nous restons à votre disposition pour toute information et vous remercions de votre engagement dans la lutte contre les violences domestiques, malgré la période extrême que nous vivons.



Annexes

Informations OPE
Informations CDTEA


Isabelle Darbellay Métrailler
Cheffe d'Office